

ASSOCIATION  
VOSGIENNE  
POUR LA  
SAUVEGARDE  
DE L'ENFANCE,  
DE L'ADOLESCENCE  
ET DES ADULTES

# PROJET ASSOCIATIF

2023>2028



AVSEA

*"l'Autre,... c'est Nous !"*



“  
**L'Autre,...**  
**c'est nous !**  
”





### **Le mot du Président**

*Il y a cinq ans déjà, je vous présentais le premier Projet Associatif de l'AVSEA. Durant ces cinq années, ce document a guidé les évolutions de notre Association : structuration de la Gouvernance associative, rapprochement entre bénévoles et professionnels, développement de notre offre de services...*

*Très rapidement, la crise sanitaire et le contexte économique compliqué induits par la COVID sont venus bousculer les pratiques de travail et rythmer de nouvelles évolutions. Dans cette période d'instabilité, le Projet Associatif nous a servi de boussole au service des Personnes Accompagnées.*

*Cette période a également renforcé le besoin d'une articulation d'ensemble, transversale et coordonnée de nos actions. Elle a conduit professionnels et bénévoles à réinterroger, à préciser les notions de non-exclusion, d'accompagnement inconditionnel, de transversalité des réponses tout en réaffirmant les valeurs chères à l'AVSEA d'Altérité, de Solidarité et de Dignité.*

*Ce constat a servi de base de travail pour la mise à jour et l'actualisation de notre Projet Associatif pour la période 2023-2028. Fruit d'une année de réflexion conjointe entre bénévoles et professionnels, ce livret accompagnera notre Association ces cinq prochaines années. Je tiens en cet endroit à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à l'écriture de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'AVSEA en vous souhaitant une agréable lecture !*

M. le Dr François CONRAUX



AU SOMMAIRE

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



## **PARTIE 1 > PORTRAIT DE L'ASSOCIATION**

Page 06

### **TOUT A COMMENCÉ PAR UN ENGAGEMENT MILITANT**

Page 07

### **L'IDENTITÉ ASSOCIATIVE**

Page 08

### **DES VALEURS HUMANISTES COMME PILIERS FONDATEURS**

Page 10

## **PARTIE 2 > MISSIONS**

Page 12

### **LA RAISON D'AGIR**

Page 13

### **PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS**

Page 14

## **PARTIE 3 > MODALITÉS D'INTERVENTION**

Page 28

### **UN ACCOMPAGNEMENT INCONDITIONNEL POUR SÉCURISER LES PARCOURS DE VIE**

Page 29

### **LA TRANSVERSALITÉ POUR AMPLIFIER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE**

Page 30

### **UNE GOUVERNANCE MIXTE, PIVOT DE L'ACTION**

Page 32

## **PARTIE 4 > ORIENTATIONS**

Page 34

### **ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN BÉNÉVOLAT ENGAGÉ ET RÉPUBLICAIN**

Page 36

### **ORIENTATION 2 : CONSOLIDER LE SOCLE COMMUN DES MODALITÉS D'INTERVENTION...**

Page 38

### **ORIENTATION 3 : MOBILISER LES RESSOURCES ET LES CAPACITÉS D'INNOVATION...**

Page 40

### **ORIENTATION 4 : PRÉVISION D'ACTIONS PAR DISPOSITIF**

Page 42

## **LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Page 47

**PARTIE 1 >**

# PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

**UNE ASSOCIATION AU CŒUR DU TERRITOIRE VOSGIEN**

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



# TOUT A COMMENCÉ PAR UN ENGAGEMENT MILITANT

*En scrutant l'histoire de l'AVSEA, une logique fondamentale inspire son empreinte dans le temps, celle d'initier des actions pleinement sociales, locales et durables.*

## Des problématiques sociales pour lesquelles se mobiliser

En 1948, deux ans avant sa déclaration officielle, l'Association, gère en partenariat avec la CAF le service de tutelle aux allocations familiales. Sensible aux problématiques sociales d'après-guerre, elle se tourne vers un public composé d'orphelins et de familles monoparentales.

Au fur et à mesure de son avancée son expertise s'étend, depuis plus de 70 ans, vers les champs de l'éducatif, du handicap, de l'insertion socio-professionnelle et du soin jusqu'à la prise en charge psychiatrique. L'Association souhaite offrir ainsi des réponses diversifiées pour que chaque personne accueillie trouve la façon de poursuivre son parcours de vie vers le meilleur qui soit.

## Une Association enracinée

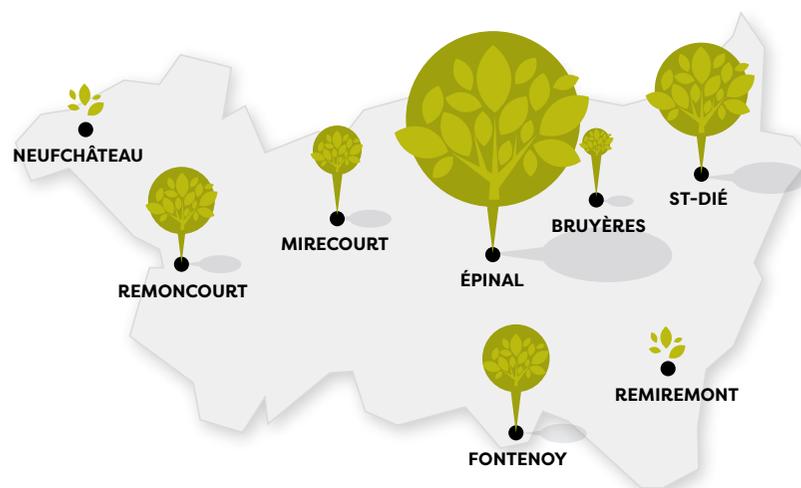
Basée à Epinal, l'AVSEA inscrit dès le départ son appartenance au territoire vosgien. Fort de cet enracinement, elle plante ses structures au travers de tout le département des Vosges avec la volonté d'aller vers les bassins de vie urbains et ruraux.

Dès 1961, elle crée par exemple les Comités locaux et cantonaux qui permettent aux bénévoles de l'époque d'organiser leurs actions au plus près des publics accompagnés et au plus proche des problématiques sociales observées. Aujourd'hui, l'action bénévole de terrain constitue toujours une spécificité forte de l'Association. En témoigne notamment, l'existence depuis 30 ans de **Coup's de Pouce**, lancé par le Comité local AVSEA de Remiremont, dont les bénévoles mènent une action de soutien scolaire et d'alphabétisation.

La diversité des établissements et services témoigne aujourd'hui de l'étendue de son action en continuelle adaptation ; elle prouve aussi l'âme bâtisseuse qui habite l'AVSEA pour offrir les réponses sociales de demain.

Tout en affirmant son ancrage départemental, l'Association a la volonté de s'ouvrir à l'évolution politique des organisations géographiques des acteurs et partenaires.

Au travers de son histoire, elle n'a cessé son développement pour répondre à l'évolution des besoins. En 2023, l'Association regroupe près de 450 salariés, une cinquantaine de bénévoles et 200 adhérents.



Lieux d'implantation de l'AVSEA dans le département des Vosges rapporté au nombre de salariés sur site

# L'IDENTITÉ ASSOCIATIVE



## Une Association de forces vives pour accompagner des parcours individuels

L'AVSEA réunit à ce jour les convictions et les compétences de ses membres, qui en constituent la sève. Bénévoles, salariés, adhérents et familles agissent pour étayer conjointement le parcours vers l'autonomie de chaque personne accueillie : enfant porteur de troubles autistiques ou cognitifs, jeune adolescent en rupture, adulte en situation de handicap, personne sous l'emprise d'une addiction ou adulte sous protection juridique.

Par son ancrage territorial, L'AVSEA peut se mobiliser pour assurer aux familles et aux aidants un soutien attentif, bienveillant et expert à même de les accompagner dans leur propre parcours personnel et familial.

## Un porte-parole des populations les plus défavorisées et en souffrance

À partir des valeurs originelles du **mouvement des sauvegardes**, à savoir la protection, la bienveillance et « le devenir citoyen », l'action de l'AVSEA vise à mettre en exergue les situations auxquelles sont confrontées les personnes accompagnées dans leur quotidien.

Ainsi, en s'associant à d'autres (partenaires, experts, usagers eux-mêmes), l'Association contribue à la défense de leurs intérêts par la diffusion d'informations et le partage des connaissances actualisées. Depuis 2008, plus d'une dizaine de colloques ou journées d'études ont été consacrés à l'art et l'autisme, à la protection des majeurs, à la consommation de cannabis chez les jeunes ou bien encore à la prostitution des mineurs.

## Une Association locale, solidaire et responsable

Animée par la primauté de l'individu, l'AVSEA conduit son action et son développement dans le sillage des principes fondamentaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Acteur économique et social local, elle se veut responsable et solidaire par l'adoption d'une éthique sociale, économique et environnementale.

Son âme et son identité se nourrissent d'une éthique sociale. Fondée sur la satisfaction des besoins essentiels en matière de logement, d'alimentation, de santé et d'éducation, cette éthique vise la réduction des inégalités entre les individus dans le respect de leurs cultures et de leurs différences.

L'action de l'AVSEA est guidée ensuite par une éthique économique affirmée dès sa naissance par son statut d'Association à but non lucratif. La recherche d'efficacité dans la gestion de ses établissements et de ses services ambitionne une croissance durable et innovante pour des réponses sociales locales.

Répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (définition du développement durable officialisé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992), c'est enfin ce en quoi l'Association veut être un acteur social responsable. L'AVSEA veille ainsi à réduire l'impact de son activité sur l'environnement et à consommer les ressources naturelles de façon raisonnée.



### Un partenaire actif du développement local

L'Association agit grâce et avec ses partenaires pour améliorer de façon continue l'accompagnement des personnes accueillies, mais aussi pour parfaire sans cesse la réponse collective construite à l'échelle du département.

Les coopérations - tissées notamment avec les services de l'État, les Associations locales poursuivant les mêmes buts, les collectivités territoriales, les partenaires économiques, les acteurs de la santé - inscrivent l'action de l'Association dans une logique de partage, de mutualisation et d'exigence de la qualité des réponses apportées et à venir.

Ainsi, les liens construits sur le terrain entre les acteurs de l'Association et les collectivités territoriales permettent d'initier des projets à l'origine de l'installation des structures de l'AVSEA dans les territoires des communes. Ces liens historiques continuent à se consolider dans une volonté partagée de développer les bassins de vie et d'emploi au bénéfice des concitoyens.

Un co-développement vertueux s'établit entre le besoin de répondre aux problématiques sociales identifiées et la volonté concomitante de faire vivre le territoire. C'est pourquoi, l'attachement de l'AVSEA au département se manifeste par son engagement dans l'animation de la vie économique, sociale et culturelle. L'Association participe par exemple à des manifestations comme le Festival International de la Géographie, le salon « Habitat et Bois », et d'autres...



[< RETOUR SOMMAIRE](#)

Conscient de ces enjeux, la représentation de l'AVSEA dans des Assemblées générales d'associations et dans différentes instances contribue à son inscription dans le tissu local. La présence dans ces lieux d'interconnaissance et de décision s'avère déterminante pour être à l'écoute des besoins et connaître les problématiques particulières de certains bassins de vie. Cette présence offre ensuite autant d'occasions d'expliquer l'action et les valeurs de l'Association. La fonction de représentation assurée par les bénévoles et les professionnels contribue à la dynamique de veille constante nécessaire au maintien de la qualité de la réponse sociale et médico-sociale aux besoins des personnes.

### Un innovateur social

Depuis sa création l'AVSEA promeut et porte des idées nouvelles. Son investissement depuis plusieurs décennies dans le domaine de l'autisme offre une illustration de ce premier facteur d'innovation au même titre que la création des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) destinés à rompre l'isolement, qui aggrave la maladie psychique en renforçant les troubles du spectre autistique.

Le deuxième facteur d'innovation repose sur l'ingénierie sociale. En l'occurrence, il s'agit de la construction de solutions singulières lorsque les réponses existantes sont inadéquates à l'accompagnement de situations personnelles et familiales complexes. L'AVSEA est alors garante de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces réponses co-construites et évolutives.

# DES VALEURS HUMANISTES COMME PILIERS FONDATEURS

*La charte des valeurs associatives adoptée en 2008 pose les 3 piliers qui constituent la base fondamentale de l'AVSEA, à savoir l'altérité, la solidarité et la dignité humaine*

## **Altérité, pour accueillir et accompagner la différence**

Tout d'abord, altérité est à comprendre comme la qualité de ce qui est autre. Ce terme sous-tend la reconnaissance de l'autre dans sa différence, ethnique, sociale, physique, psychique, religieuse... En ouvrant ses portes à la diversité des publics, l'AVSEA s'inscrit dans le courant humaniste qui place l'autre comme premier sujet de droit.

## **Solidarité, pour préserver le lien**

Inconditionnelle, la solidarité agit comme deuxième valeur fondatrice et permet à toute personne en difficulté d'accéder à son épanouissement, à son bien-être et à sa place dans la Cité.

Cette valeur naît du sentiment de responsabilité des uns à l'égard des autres et unit de ce fait les êtres dans la difficulté. Elle conduit à se considérer directement concerné par le destin de chacun pour construire l'avenir de tous et ce, avec une fraternité républicaine.

La valeur de solidarité ainsi décrite est à l'origine de l'Association qui a su créer et coordonner au cours de son histoire les Dispositifs qui en font sa spécificité aujourd'hui.

## **Dignité, pour faire vivre le respect de l'Autre**

Enfin, le mot qui se pose comme clé de voûte du sigle AVSEA est « Sauvegarde » ; sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte signifiant la préservation d'une entité physique et psychique, et indiquant le respect dû à tout être humain, aussi bien la personne accompagnée que le professionnel. C'est là, la définition de dignité, valeur introduite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 qui rappelle que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

## **Ces trois valeurs guident la mise en œuvre des Projets Personnalisés des personnes accompagnées.**

L'Altérité conduit à repérer les potentiels et les forces de la personne accompagnée pour nourrir la réalisation de l'action d'accompagnement. C'est en ce sens un levier de construction d'une relation de confiance.

La Solidarité s'inscrit dans la compréhension des difficultés individuelles et de leurs conséquences pour la personne accompagnée. Elle induit un besoin de soutien qui donne sens à l'action afin de tendre vers un équilibre individuel et social.

Le respect de la Dignité de la personne accompagnée guide la démarche d'accompagnement. Il garantit à cette dernière sécurité morale, physique et affective, ainsi que le plein et entier accès à ses droits.



[< RETOUR SOMMAIRE](#)



**PARTIE 2 >**

# MISSIONS

**DES COMPETENCES MULTIPLES POUR SOUTENIR LES PARCOURS FRAGILISES**

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



# LA RAISON D'AGIR

*Par son action, son militantisme et le déploiement de solutions les plus adaptées possibles, l'AVSEA vise une concrétisation toujours plus aboutie du principe de solidarité et du vivre-ensemble. Sa raison d'agir réside dans le soutien et la protection des personnes dont l'histoire personnelle et sociale affecte le bien-être psychique, physique, social. Elle milite et mobilise des compétences, des réseaux pour accompagner et compenser les fragilités.*

## Au plus près des besoins

Depuis toujours, l'Association s'organise et se repense en fonction des problématiques observées dans les territoires et de l'évolution de la population vosgienne. Cet état d'esprit prévaut au choix d'implantation de ses services, guidé par la volonté d'aller vers et au-devant des besoins qu'ils soient ou non exprimés.

Chaque service de l'AVSEA doit être à même de s'adapter en permanence et d'innover pour fournir des réponses appropriées. L'accueil et l'accompagnement du public deviennent dès lors une veille, une vigilance permanente de chaque salarié et bénévole de l'AVSEA.

La création et l'articulation des services implantés dans les territoires résultent aussi du travail mené avec les partenaires de terrain et les partenaires institutionnels pour parvenir à concrétiser des projets inventifs et adaptés.

La volonté d'apporter des réponses aux besoins identifiés dans une logique de parcours conduit l'AVSEA à considérer deux critères dans le développement de son offre de services.

Le premier critère est d'accroître sa présence tout au long de la vie, de la naissance à la vieillesse dans les différents champs de son action pour soutenir la construction des projets de vie.

Ainsi, dans le champ du handicap, la création de la première Unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes (UEMA) de Lorraine a offert de nouvelles perspectives dans l'accompagnement précoce de ces enfants. De même, l'intervention éducative renforcée à domicile (IERD) ou les groupes de parole de parents soutiennent l'acte éducatif fondateur du parcours de chacun. Celui des plus anciens se concrétise dans l'ac-

n juridique de centaines (DAPJ) ou bien

encore dans celui des personnes en situation de handicap vieillissantes sorties d'ESAT et des foyers d'hébergement.

Le deuxième critère consiste à considérer les situations individuelles dans toute leur complexité. L'enjeu devient alors de pourvoir à la complémentarité et à la coordination des réponses, qu'elles soient internes ou proposées par les partenaires. Ainsi, pour accompagner le parcours d'un enfant autiste au plus près de son évolution et de ses besoins, des solutions d'accompagnement peuvent être modulées entre les Unités d'enseignement spécialisées, le suivi à domicile ou l'accueil dans un établissement adapté à son âge.

## Des Dispositifs spécialisés pour agir en complémentarité et innover

L'AVSEA œuvre dans l'intention de considérer tout individu, de l'enfant à l'adulte, au cours de son parcours de vie lorsque se manifeste le besoin d'être accompagné.

Cette volonté anime l'organisation de l'AVSEA en Dispositifs d'accompagnement et d'appui qui concourent, dans une dynamique interactive, au développement des réponses à des besoins identifiés de protection, de prévention, de soin, d'éducation, d'emploi, de logement, de vie sociale.

Chaque Dispositif d'accompagnement est porteur d'une expertise singulière dans le champ du secteur social et médico-social. Dotés de structures et services propres à leur domaine, les Dispositifs mettent leurs ressources au service de l'accompagnement des personnes dans une dynamique associative intra et inter-Dispositif. La Direction Générale, quant à elle, constitue un Dispositif d'appui.

Ce système d'expertise et de ressources favorise, d'une part, l'approche multidimensionnelle de l'accompagnement pour élaborer des réponses plurielles ajustées aux parcours individuels. Il vise, d'autre part, le développement d'une adaptation toujours plus fine des réponses et la mise en œuvre d'une politique d'innovation en regard de nouveaux besoins.





# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION JURIDIQUE

---

Accompagner les personnes protégées, soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité, aider les personnes dans la gestion administrative et budgétaire



**L'action du Dispositif d'accompagnement et de protection juridique (DAPJ) auprès des personnes et des familles vise à les protéger, à les soutenir ou à les conseiller dans leur parcours de vie sur les questions administratives, budgétaires et éducatives. Dans l'intérêt exclusif de la personne ou des enfants, les modalités d'accompagnement sont adaptées à la singularité de la situation pour répondre aux besoins exprimés par les personnes ou aux besoins identifiés par la justice.**

Pour répondre de manière toujours plus précise aux besoins identifiés et s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux, des propositions de réponses à ces besoins sont développées par le Dispositif. C'est notamment en réponse à une situation socio-économique affectant l'équilibre d'un nombre croissant de foyers que le DAPJ a pris position et décidé d'ouvrir ses portes à un public plus large. En constante réflexion et travail sur les questions de protection et d'accompagnement social, il s'engage pour les années à venir, à rester dans une veille active quant aux besoins émergents dans son champ d'action, pour être force de proposition, et développer des réponses innovantes.

### Soutenir et favoriser l'inclusion

En l'occurrence, le DAPJ est ouvert à toute personne ou famille qui ressent le besoin, à un moment donné, d'être aidé ou conseillé dans la gestion courante de son budget ou de ses documents administratifs. Par cette action, il développe des réponses en direction de toute personne éprouvant le besoin d'être rassurée, conseillée, soutenue pour faire face à une difficulté administrative ou budgétaire ponctuelle. Il est alors donné la possibilité aux personnes en demande d'adhérer librement à l'accompagnement proposé, en présentiel ou à distance. L'objectif consiste en un retour à l'équilibre budgétaire afin de recouvrer une autonomie ou simplement une réassurance en l'avenir. L'aide à l'attribution d'un logement aux personnes qui en sont le plus éloignées constitue un autre axe de son action. Par le biais de contrats de sous-location et de multiples partenariats avec les bailleurs publics et privés, l'accès à un logement est rendu possible.

### Protéger et faire respecter les droits

Par ailleurs, le Dispositif est missionné par la justice dans le cadre de décisions prononcées pour protéger des personnes et soutenir des familles. Le DAPJ assure l'accompagnement d'adultes en situation de handicap pour lesquels une mesure de

protection judiciaire a été prononcée par le juge du contentieux de la protection des majeurs.

Chaque individu, au cours de sa vie, peut connaître une situation d'incapacité à pourvoir seul à ses besoins et à ses intérêts en raison d'une altération de ses capacités mentales ou physiques. Dès lors qu'un diagnostic médical établit cette incapacité, la justice peut décider d'une mesure de sauvegarde, de curatelle ou de tutelle pour protéger de façon adaptée les personnes dans ces situations de vulnérabilité. Le DAPJ exerce alors le mandat de protection qui peut concerner tant la personne que ses biens.

### Assurer la protection de l'enfance par le soutien dans l'exercice de la parentalité

Le DAPJ accompagne également des familles en besoin d'un soutien sur les questions de la parentalité et de la gestion budgétaire de façon à créer un environnement familial plus adapté à leurs enfants. Dans le cadre d'une décision prononcée par le juge des enfants, les parents sont accompagnés dans la gestion budgétaire des prestations familiales perçues pour les affecter, de façon adéquate, aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Cette action a pour objectif d'amener les parents vers une autonomie financière.

La pluralité des actions menées conduit le DAPJ à accueillir et à accompagner un large public. C'est pourquoi, il est composé d'équipes pluridisciplinaires engagées dans la recherche de réponses plurielles pour soutenir les personnes dans la situation de vulnérabilité rencontrée sur leur parcours.

Toutefois, lorsque les besoins qui se manifestent le nécessitent, le DAPJ mobilise les compétences externes aussi bien celles des autres Dispositifs de l'AVSEA que celles de ses partenaires et de ses réseaux de bénévoles.



# DISPOSITIF CEDRE

## PARCOURS D'ENFANTS ET TRAJECTOIRES DE VIE

---

Protéger par l'éducation et le soin

**Autorisé et habilité par les services de l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse, le Dispositif Cèdre répond à l'accueil de jeunes - garçons et filles - entre 6 et 21 ans. Leur accueil relève de mesures prononcées dans le cadre de la Protection de l'Enfance et du code de justice pénale des mineurs. Dans ce cadre, ses missions principales consistent à procurer une assistance éducative et une protection aux mineurs et jeunes majeurs accueillis.**



## Une offre éducative diversifiée et adaptative

Fondée sur une offre éducative diversifiée et adaptative à l'évolution des situations des jeunes confiés et de leur famille, l'organisation du Dispositif permet de répondre à un ensemble de problématiques sociales.

Celles-ci se traduisent par trois principaux besoins : être accueilli en urgence, être accueilli dans le cadre d'une préparation concertée au sein de la famille, être accueilli dans le cadre du code de justice pénale des mineurs. Les jeunes confiés bénéficient alors, selon leur situation, d'un suivi depuis leur domicile, d'un accueil à la journée ou de modalités d'hébergement diversifiées (hébergement collectif, individuel ou en famille d'accueil).

A partir du projet pour l'enfant (PPE) rédigé par l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'ordonnance du juge des enfants, le Dispositif identifie les besoins du jeune et de sa famille pour construire une offre de service intégrant la situation familiale. Les réponses apportées sont donc individualisées et adaptées au besoin de chacun sur les différents aspects du parcours de vie : activités d'insertion et de socialisation ; suivi scolaire ou professionnel ; activités d'hébergement et de prise en charge au quotidien ; activités sportives, culturelles et de loisirs.

## Deux principes au cœur de l'accompagnement des jeunes confiés et de leur famille

Deux principes fondamentaux guident le développement de l'offre de service et le travail auprès des jeunes confiés au Dispositif Cèdre. Ils définissent de fait la posture et les pratiques professionnelles développées au sein du Dispositif.

Le premier principe consiste à accompagner le jeune « à partir de » et « dans » son histoire personnelle. Cela signifie que le Dispositif construit l'accompagnement à partir du milieu d'origine du jeune, de sa famille et de son entourage. C'est pourquoi, il inclut l'ensemble de l'entourage du jeune (famille élargie, personnes ressources, amis) et s'appuie sur les compétences des familles pour qu'elles deviennent partie prenante du projet de vie de leur enfant.

Le travail auprès des familles accompagnées s'est spécialisé par un renforcement familial et de thérapie familiale. Ce com-

plément novateur à l'offre de service répond à un besoin repéré et identifié par les partenaires du Dispositif (juges des Enfants, aide sociale à l'enfance (ASE), protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), services sociaux du département et des établissements scolaires) ainsi que par les équipes, les jeunes et les familles eux-mêmes.

L'appui sur les compétences parentales est permis par des modalités d'implication des parents dans l'accompagnement de leur enfant. En effet, des temps d'échanges et de rencontres comme les « cafés des familles » sont organisés tout au long de l'année. L'organisation de vacances parents-enfants offre un cadre de travail singulier des relations parentales.

Le second principe, celui de non-exclusion, demeure le principe fondateur de la diversité de l'offre éducative. Il inscrit le jeune dans un parcours continu sans rupture c'est-à-dire qu'il tend à éviter tout risque d'exclusion. L'atteinte de cet objectif invite les professionnels à la créativité pour élaborer des réponses éducatives singulières face à la complexité des problématiques individuelles développées par les jeunes. Les différentes modalités de l'offre éducative permettent la réactivité et l'adaptation nécessaire à l'évolution des situations de chaque jeune confié.

Tel un socle, la non-exclusion renforce aussi la capacité des jeunes à faire face à l'adversité en préservant le lien d'attachement qui se crée au fil du temps avec les professionnels. En effet, ce lien d'attachement comme facteur de développement repose sur la stabilité du lien affectif qui s'établit entre jeunes et professionnels. Les pratiques éducatives du Dispositif construisent ce lien par l'adoption d'une posture de neutralité, de bienveillance, de coéducation et de respect des droits et devoirs de chacun.

Le Dispositif considère donc le parcours du jeune et sa continuité comme prioritaire. Alors, il mobilise toutes les compétences internes à l'AVSEA (intra et inter dispositifs) et travaille avec les partenaires extérieurs pour coconstruire, avec les familles, des réponses dans l'intérêt des parcours individuels. Par exemple, un jeune accueilli dans le cadre d'une mesure d'Intervention Educative Renforcée à Domicile (IERD) pourra également bénéficier d'un hébergement temporaire en cas de crise ou de difficultés particulières en famille, mais aussi d'un accueil en activité de jour pour soutenir sa scolarité et/ou développer son

projet d'insertion professionnelle. La transversalité comme modalité d'intervention du Dispositif offre ainsi une plasticité des formes de réponses pour répondre au mieux à l'évolution des besoins d'un jeune et de sa famille.

Dans les années à venir, le Dispositif souhaite d'une part poursuivre cette dynamique du parcours de l'enfant à travers la diversité de l'offre éducative. Il compte d'autre part être moteur et créatif dans le champ de la protection de l'enfance. Par ailleurs, il se fixe comme objectif de porter des propositions dans le cadre d'accompagnements spécifiques de certaines problématiques comme celles de la prostitution des mineurs, de l'accompagnement des mineurs à multiples vulnérabilités ou le développement d'axes de prévention.





# DISPOSITIF ADULTES ET HANDICAP

Accompagner les projets d'inclusion par la formation,  
le travail, l'habitat et la vie sociale

Par son action, l'AVSEA entend participer au défi sociétal de la pleine inclusion des personnes en situation de handicap, porté par les politiques publiques et l'ensemble des acteurs dans le champ du handicap. Dès lors, en accord avec les valeurs d'altérité, de solidarité et de dignité de l'Association, le Dispositif déploie son action pour permettre à chaque personne en situation de handicap de pouvoir exercer son droit d'accéder à un travail, à un logement et à une vie sociale durable. Engagé dans le principe de non-exclusion, le Dispositif a la volonté de mobiliser les ressources internes et externes afin de trouver des réponses quelles que soient les difficultés d'inclusion sociale et professionnelle rencontrées. Il s'engage aussi, dans ses interactions avec les personnes accompagnées, à tout mettre en œuvre pour permettre à chacun de gouverner sa vie, à faire ses choix et à prendre les décisions le concernant conformément au principe d'autodétermination.



## Favoriser l'insertion par le travail et la formation professionnelle

Le Dispositif Adultes et Handicap soutient des projets d'insertion professionnelle en milieu ordinaire et en milieu protégé. Ces deux modalités sont mobilisées en réponse aux besoins d'insertion, parfois fluctuants, des personnes pour construire avec elles un parcours sécurisé c'est-à-dire sans rupture d'emploi.

Le travail en milieu protégé est destiné à ceux dans l'impossibilité momentanée ou durable d'exercer une activité professionnelle dans un milieu de travail ordinaire. Elles bénéficient ainsi d'un encadrement par des personnes qualifiées et d'une adaptation des modalités, des conditions et du temps de travail.

A l'AVSEA, le travail en milieu protégé s'exerce au sein de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) adapté aux adultes en situation de handicap par la maladie psychique, par la déficience visuelle ou par les troubles du spectre autistique.

Pour celles et ceux qui ont la capacité et l'envie de rejoindre le milieu ordinaire de travail, les services du Dispositif travaillent en complémentarité pour concrétiser le projet d'insertion de ces usagers.

Le Dispositif est doté de services d'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi des personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en milieu ordinaire. Ces services travaillent en complémentarité pour soutenir l'insertion professionnelle par la construction d'une adéquation entre les compétences, le handicap et les emplois du secteur public et privé (formation, apprentissage, emploi, création d'activité). De ce fait, ces actions préviennent toute forme de désinsertion professionnelle.

L'objectif premier consiste à construire avec les travailleurs en situation de handicap les conditions durables de leur insertion : identifier un projet professionnel, développer les compétences par la formation, accompagner la solutions sur mesure de maintien dans

l'emploi, soutenir l'évolution professionnelle.

L'objectif second consiste à se rapprocher des employeurs privés et publics dans une démarche dynamique d'information, de sensibilisation et d'appui au recrutement. Par ailleurs, dès lors qu'une inadéquation entre l'état de santé d'un salarié et son poste de travail compromet son maintien dans l'emploi, des solutions sont examinées et coordonnées avec l'employeur.

## Construire et coordonner des réponses pour favoriser l'inclusion par l'habitat et la vie sociale

Le Dispositif Adulte et Handicap de l'AVSEA développe des solutions pour offrir un cadre de vie adapté aux personnes en situation de handicap (maladie psychique, handicap visuel ou troubles du spectre autistique).

Le cadre de vie, en foyer ou en logement protégé autonome, propose un environnement et un accompagnement adaptés à la situation de handicap. Rassurant et sécurisé, il est propice au bien-être, à l'autonomie et à l'insertion sociale.

Les personnes sont soutenues dans leur volonté d'exercer pleinement leur citoyenneté en favorisant leur inscription dans la Cité à travers des projets locaux de développement et des activités de loisirs.

Le Dispositif Adultes et Handicap s'organise en territoires pour prendre en compte la situation globale de la personne et lui proposer, dans le respect de ses choix, un accompagnement ajusté à ses besoins et attentes, au plus près de son lieu de vie. À cette fin, le Dispositif est structuré en plateforme multiservices pour construire, articuler et coordonner des réponses singulières. C'est l'engagement collectif du Dispositif en faveur d'un parcours de vie sans rupture.





# DISPOSITIF ENFANCE ET HANDICAP

---

Accompagner, avec leur famille, le parcours de vie d'enfants et d'adolescents en situation de handicap

Le Dispositif Enfance et Handicap accompagne le parcours de vie d'enfants et d'adolescents (de 0 à 20 ans) avec des troubles du spectre autistique ou avec une déficience intellectuelle, relevant tous deux des troubles du neurodéveloppement (TND).

L'AVSEA est missionnée par l'Agence Régionale de Santé pour aider les enfants et adolescents à bénéficier, dès la petite enfance, d'une scolarisation en milieu ordinaire ou spécialisé de manière à développer leurs compétences.

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) oriente pour sa part les enfants en situation de handicap vers le Dispositif.

Pour cela, des modalités d'accueil diversifiées (en internat, semi-internat, à l'école ou au plus proche des lieux de vie) sont proposées par le Dispositif Enfance et Handicap de façon à disposer des solutions les plus adaptées aux besoins et attentes de chacun et chacune.

Inclusives, diversifiées et accessibles, les réponses proposées visent 4 objectifs, quelle que soit la modalité d'accueil.



## Accroître la participation sociale

Les occasions de mettre en pratique la participation sociale sont multipliées pour développer les compétences favorisant l'adaptation en milieu ordinaire tout comme l'exercice des droits et rôles sociaux. Ainsi la scolarisation en milieu ordinaire ou spécialisé favorise l'interconnaissance et la création de liens sociaux. Par exemple, des projets d'échanges entre classes du milieu ordinaire et spécialisé permettent la connaissance de la différence et la découverte de l'Autre. Le Dispositif Enfance et Handicap de l'AVSEA entretient un partenariat historique avec l'Éducation Nationale. Ainsi, des professeurs des écoles spécialisés sont mis à disposition de l'AVSEA : ils exercent leurs fonctions dans ces classes en interne et à l'externe des écoles, au sein d'unités d'enseignement.

Par ailleurs, l'expression des enfants et des adolescents sur la vie des lieux d'accueils ou encore leur participation aux échanges les concernant constituent d'autres leviers de développement des compétences sociales.

## Développer l'autonomie

Le développement des compétences vise l'acquisition de la plus grande autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne : les déplacements, la communication et la relation à autrui.

## Accompagner la personne dans son parcours de soin

Les enfants et adolescents sont accompagnés dans leur santé physique et psychique. Cette prise en charge prend la forme de suivi psychologique et psychiatrique ainsi que de rééducation en psychomotricité et en orthophonie.

## Coordonner le parcours de vie

La coordination du parcours de vie s'entend comme la coordination des aspects de la vie pris en compte dans l'accompagnement : vie scolaire et périscolaire, soins, interventions au domicile, passage du secteur enfant au secteur adulte...

Dans ce parcours, la famille occupe une place centrale en tant que partenaire naturel et incontournable des équipes du Dispositif. C'est pourquoi, les réponses apportées se fondent sur la prise en compte des besoins et des attentes des enfants, des adolescents et de leurs familles dans les différentes dimensions de leur vie. La réussite de l'accompagnement est liée à l'implication et au travail conjoint des parents et des équipes professionnelles. Le Dispositif prend appui sur l'ensemble de ses professionnels au sein d'équipes pluridisciplinaires. Ils interviennent sur les champs éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques et agissent de manière concertée.





# DISPOSITIF

## ADDICTOLOGIE

### LA CROISÉE

---

#### Prévenir, soigner et réduire les risques

Le Dispositif Addictologie La Croisée a pour vocation l'accueil de toute personne qui rencontre une problématique addictive, ainsi que sa famille ou son entourage proche. Quelle que soit l'addiction (avec ou sans produit), les personnes bénéficient d'un service anonyme et gratuit d'écoute, d'accompagnement et de soin.

La Croisée assure l'ensemble des missions relevant de l'addictologie, dans la logique de santé publique régionale définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle agit en réseau avec les partenaires régionaux et développe l'ensemble de ses activités sur le territoire des Vosges.

A ce titre, le Dispositif multiplie les lieux d'intervention à Epinal, Saint Dié et Remiremont et développe ses actions au contact du public sur le terrain en milieu semi-urbain et rural.



« La Croisée » développe ses missions en trois volets

### Un Service d'Éducation, Prévention et Information en Addictologie « SEPIA »

Outre les actions de sensibilisation menées auprès d'un large public, le SEPIA anime une Consultation dédiée aux Jeunes Consommateurs (CJC) ainsi qu'un Service de Soutien à l'Entourage destiné en particulier aux parents (SSE).

Le SEPIA assure une double mission. Premièrement, aider chacun à mieux comprendre et à repérer les comportements qui induisent des usages à risques voire une dépendance. Deuxièmement, faciliter l'accès aux soins afin de limiter l'impact sur la santé et la vie sociale lorsque l'usage dépendant est installé.

### Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie « CSAPA »

Les objectifs généraux du CSAPA visent l'amélioration de la qualité de vie et le mieux-être de la personne ou de son entourage. Dans cette intention, il propose une évaluation médicale, psychologique et sociale ; un accompagnement dans les démarches administratives et une orientation adaptée à chacun.

Le CSAPA La Croisée est habilité pour la prescription et pour la dispense de Traitement de Substitution des Opiacés (TSO).

En fonction des parcours individuels, des pratiques addictives et des souhaits exprimés par les personnes, le projet d'accompagnement co-élaboré par les professionnels peut viser à un arrêt total ou non du comportement problématique ainsi qu'à la réduction des risques liés à l'addiction. L'accompagnement multidisciplinaire peut également s'inscrire dans le cadre de l'un des appartements individuels thérapeutiques gérés par le Dispositif.

### Un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues « CAARUD »

Le CAARUD assure son activité dans tous les lieux offrant une possibilité de contact auprès d'usagers de drogues exposés par leur mode de consommation à de possibles risques infectieux majeurs, des intoxications et troubles psychiatriques aigus.

Le CAARUD, composé d'une équipe mobile pluridisciplinaire présente sur l'ensemble du département, s'adresse en majorité à des personnes non engagées dans une démarche de soin, en voie de marginalisation.

Le CAARUD développe son action en cœur de ville mais également en milieu rural pour toucher les personnes ayant des difficultés de mobilité.

L'essentiel de son action se situe au contact des personnes sous dépendance pour créer les conditions de la relation d'aide, améliorer leur état de santé physique et psychique et favoriser leur insertion sociale.





# LA MAISON DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES

---

**Accompagner les jeunes et leur entourage sur les questions liées à l'adolescence**

La Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes (MDAJA) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à destination des jeunes de 12 à 25 ans et de leur entourage (famille, amis...).



Animée par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence, la MDAJA se veut un espace libre d'accès et de parole.

Bénéficiant d'un accueil et d'une écoute, tous deux inconditionnels, les personnes accueillies peuvent, selon leurs besoins, obtenir de l'information, être accompagnées durant une courte période, ou encore être accompagnées dans l'orientation proposée vers d'autres structures.

Ainsi, toute personne accueillie peut recueillir des informations à sa disposition en libre-service ou obtenir des réponses personnalisées.

Par ailleurs, des entretiens individuels confidentiels, anonymes et gratuits peuvent être proposés pour répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement dans les parcours de vie. La première rencontre avec les professionnels permet l'expression d'un vécu et explore avec la personne accueillie la situation et son contexte.

Enfin, en réponse à des besoins identifiés, l'orientation vers d'autres structures ou vers le réseau de partenaires est elle aussi accompagnée pour mettre en lien ou aider dans les démarches par exemple.

La MDAJA porte la mission d'aborder tous les aspects de la vie ou les situations qui peuvent se présenter au cours de l'adolescence : le regard sur soi, la sexualité, la vie familiale, la relation aux autres, la vie scolaire ou professionnelle...

L'équipe de la MDAJA propose également aux jeunes des instants de découvertes autour d'actions collectives dans l'objectif de favoriser leur santé et leur bien-être.

---

Implanté à Epinal, Remiremont et Saint-Dié, le Dispositif a pour ambition de développer ses actions d'accompagnement du public jeunesse à travers l'ensemble du territoire vosgien.





# DIRECTION GÉNÉRALE

---

**Impulser la stratégie et apporter un appui  
aux Dispositifs d'accompagnement**

Interface entre les instances associatives (Bureau et Conseil d'administration) et les Dispositifs d'accompagnement, la Direction Générale assure le management stratégique et apporte un appui direct aux Dispositifs d'accompagnement pour l'accomplissement de leurs missions dans leur champ d'intervention spécifique.



## La mission de management stratégique

Cette mission se décline en trois domaines d'actions.

### Piloter les orientations associatives

Compte-tenu de la diversité des activités associatives, piloter les orientations associatives repose sur un principe fondamental : seule une vision centralisée peut permettre d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins d'accompagnement de parcours de vie, en lien permanent avec la réalité des établissements de l'AVSEA. Dans un environnement en forte évolution, la Direction Générale anime la stratégie associative définie par les orientations décidées par les instances associatives.

En ce sens, si les établissements et services des Dispositifs d'accompagnement constituent le cadre général des projets dans une logique d'organisation des réponses au plus près des personnes accueillies, l'ensemble des moyens (matériels, humains, administratifs, financiers...) restent à adapter en permanence pour répondre au mieux à la singularité des situations (évolution du besoin de prise en charge des personnes, évolution des politiques publiques ou des financements).

Cette vision de l'engagement et de l'accompagnement des parcours, inscrite au cœur du projet associatif, doit inciter l'Association à réfléchir en permanence, sur l'ensemble de son périmètre, à la mise en œuvre des complémentarités entre ses différents Dispositifs d'accompagnement.

L'AVSEA doit, au travers de ses orientations associatives, s'efforcer de porter un développement en cohérence avec l'ensemble de ses valeurs ainsi qu'avec l'évolution du besoin des personnes accompagnées.

### Assurer une veille

La Direction Générale assure un rôle de veille très diversifiée notamment dans :

- le champ réglementaire régissant le secteur sanitaire, social et médico-social, en complément de la veille métier assurée par chaque Dispositif d'accompagnement, sur son champ de spécialité et d'expertise ;
- le champ juridique, sur les questions touchant au droit social, fiscal, comptable...

- le champ stratégique, relatif aux opportunités de développement ;
- le champ de la qualité, afin d'être attentif à sa structuration et à son adaptation au regard du cadre légal spécifique applicable.

### Manager la politique qualité

La Direction Générale assure le management de la politique qualité. En ce sens, elle coordonne, assure et anime la démarche d'amélioration continue de la qualité des établissements et services de l'Association, dans le cadre de la réglementation en vigueur mais également de la structuration du système d'assurance qualité associatif. L'objectif est ici de garantir aux personnes accompagnées par l'AVSEA, tout comme aux partenaires commanditaires, le meilleur niveau de qualité de prestations.

### La mission d'appui direct et transversal aux Dispositifs d'accompagnement pour la réalisation de leur mission.

L'équipe de la Direction Générale de l'AVSEA s'articule autour de compétences métiers centralisées et mutualisées. Il s'agit de compétences communes nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des structures ainsi que de l'Association. Dans ce cadre, la Direction Générale accompagne spécifiquement et transversalement les Dispositifs d'accompagnement. Pour ce faire, ses membres travaillent en binôme avec les équipes de direction et d'encadrement des Dispositifs.

L'objectif visé est ici d'apporter un appui aux établissements et services des Dispositifs d'accompagnement, de concevoir des outils et procédures communs ainsi que de favoriser le partage de bonnes pratiques afin d'encourager une montée en compétence face aux impératifs d'optimisation des modes de gestion et d'adaptation des accompagnements proposés.

Pour ce faire, le développement, l'élargissement et le renforcement des compétences des fonctions composant l'équipe de la Direction Générale constituent un enjeu majeur et constant, notamment dans le cadre du dialogue de gestion conduit périodiquement avec les autorités de contrôle de l'AVSEA.

# COUP'S DE POUCE, EN PLUS

## Les Dispositifs de l'AVSEA sont complétés par « Coup's de Pouce », une action bénévole de terrain.

**En partenariat avec les enseignants et établissements scolaires du secteur de Remiremont, les bénévoles de Coup's de Pouce soutiennent des enfants du primaire, des collégiens, lycéens et adultes en formation dans leur parcours d'apprentissage et les accompagnent vers l'autonomie.**

Au-delà de l'aide apportée sur les enseignements, la relation établie avec les jeunes vise à insuffler le goût d'apprendre et la capacité à travailler seul. Elle vise surtout la faculté pour chacun de s'épanouir au sein de l'école ou du cursus de formation.

C'est pourquoi, les bénévoles interviennent en face à face individuel à raison d'une fois par semaine à minima.

Les bénévoles de Coup's de Pouce consacrent ainsi du temps à l'acte éducatif, source d'épanouissement pour l'apprenant et tremplin vers une société plus juste.

**PARTIE 3 >**

# MODALITÉS D'INTERVENTION

**LA NON-EXCLUSION COMME PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



En accord avec les principes de non-discrimination et de non-exclusion adoptés dès sa création, l'AVSEA préserve sa liberté d'initiative et d'action pour se donner les moyens de répondre à toute personne la sollicitant.

La non-discrimination implique de permettre à tout individu, quel qu'il soit, de pouvoir accéder de façon équitable à une réponse correspondant à ses besoins.

La non-exclusion s'entend comme la construction et le cheminement d'un parcours de vie sans rupture avec la société. Adopter la non-exclusion comme principe d'engagement et d'intervention associatif implique donc de mobiliser

toutes les ressources pour éviter les ruptures dues aux risques de vulnérabilités qui peuvent se présenter au cours de la vie (naître avec une différence, être en danger en tant qu'enfant, connaître une addiction par exemple). Le besoin d'être accompagné pour mener son histoire personnelle et trouver sa place dans la Cité peut alors se manifester. Considérant chaque individu dans sa complexité, la raison d'être de l'accompagnement social et médico-social consiste à apporter des réponses pour étayer les parcours des individus dans la société tant que le besoin se manifeste.

Cet engagement guide la logique d'intervention de l'AVSEA.

## UN ACCOMPAGNEMENT INCONDITIONNEL POUR SÉCURISER LES PARCOURS DE VIE

Dans la pratique de terrain, cet engagement se traduit d'abord par l'accueil inconditionnel réservé à toute personne sollicitant l'Association. L'accueil est qualifié d'inconditionnel car il garantit à toute personne, rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande, de bénéficier d'une première écoute active de la globalité de ses besoins et de ses préoccupations.

Cet engagement se concrétise ensuite par la proposition d'un accompagnement, ou par la recherche de solutions externes vers lesquelles orienter les personnes, plus adaptées aux besoins identifiés. L'accueil inconditionnel participe donc également à l'identification des besoins sur un territoire et à leur remontée.

Dès lors qu'une personne bénéficie d'un accompagnement de l'AVSEA, tout est mis en œuvre pour en assurer la continuité au nom du principe de non-exclusion qui guide l'engagement de l'Association.

L'AVSEA milite et œuvre pour un accompagnement inconditionnel des personnes dans l'intention de sécuriser leur parcours de vie.

Cela signifie en premier lieu une prévention des risques de rupture de l'accompagnement dont les personnes bénéficient. Une rupture constituerait en effet une faille fragilisant le parcours de vie.

Ce risque apparaît lorsque l'accompagnement proposé n'est plus en mesure de répondre aux besoins de la personne. Dans cette perspective, l'exclusion d'une structure où la rupture de l'accompagnement ferait figure d'exception.

Cependant, lorsque l'accompagnement présente un risque pour la personne, les autres usagers ou les professionnels, une sortie peut s'avérer souhaitable ou nécessaire. Pour sécuriser le parcours de vie dans ces situations les plus complexes, l'accompagnement inconditionnel implique alors de rechercher ou de construire des réponses relais, à court et moyen terme, mobilisant de façon transverse des ressources intra-associatives, des réseaux de bénévoles et de partenaires ou encore l'environnement social et familial.

# LA TRANSVERSALITÉ POUR AMPLIFIER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE

La transversalité s'entend comme une façon de travailler. Elle invite les structures, les Dispositifs et l'AVSEA dans sa globalité à s'extraire de leur seule et simple capacité de réponse pour mobiliser des compétences complémentaires avec la volonté d'un traitement commun des situations.

Cette dynamique transversale s'applique en particulier aux situations les plus complexes, définies comme des situations pour lesquelles une organisation type du champ social ou médico-social n'est pas en capacité de répondre seule.

Mises en cohérence au service d'un parcours de vie, des compétences complémentaires sont mobilisées et articulées pour amplifier la capacité collective d'un accompagnement inconditionnel. Il s'agit en particulier des compétences internes à l'AVSEA, des compétences des réseaux de bénévoles, des compétences des partenaires institutionnels et associatifs, des compétences de la personne accompagnée comme celles mobilisables dans son environnement.

La transversalité s'obtient en faisant appel à ces diverses compétences.

## La transversalité par la mobilisation des compétences internes

**La transversalité des compétences s'opère dans toute l'Association, au sein d'un même Dispositif ou entre Dispositifs.**

Dans cet objectif, l'AVSEA a à cœur de développer des postures professionnelles communes et de créer les conditions favorables pour que les professionnels sollicitent les autres compétences dans leur pratique au sein de leur propre Dispositif ou en dehors.

Chaque Dispositif de l'AVSEA dispose en effet de ses propres compétences et savoir-faire permettant un accompagnement au plus proche des attentes et besoins des personnes. Leur spécificité dans un champ du secteur social ou médico-social (addictologie, handicap, protection des majeurs, protection de l'enfance...) les conduit à construire des réponses multiples articulant les compétences intra-Dispositif.

Néanmoins, certaines situations individuelles nécessitent de mobiliser la transdisciplinarité et d'articuler les interventions de professionnels entre Dispositifs. Il s'agit de situations pour lesquelles de multiples besoins sont identifiés et pour lesquelles les réponses connues s'avèrent insuffisantes ou inadéquates.

La transversalité repousse en premier lieu les limites de l'accompagnement car elle augmente les possibilités d'une réponse qualitative adaptée. En second lieu, dans les situations où il existe un risque de rupture de l'accompagnement, l'articulation entre Dispositifs active la recherche d'alternatives, de réponses relais et donc les chances de consolidation du parcours. Les professionnels mobilisent alors leurs multiples compétences et articulent leurs interventions d'un Dispositif à l'autre. Ainsi, pour structurer des réponses nouvelles et innovantes, l'AVSEA encourage les démarches visant à mettre en synergie les compétences ou les réseaux internes pertinents.

Cette dynamique convoque la capacité associative à décloisonner les pratiques pour une adaptation réactive de l'Association aux besoins des personnes. L'ensemble des services et des compétences des Dispositifs doivent donc être à tout moment ouverts, accessibles et mobilisables.

**Une adaptation continue des compétences internes pour augmenter la capacité à répondre.**

Le renforcement des compétences et la création de nouvelles qualifications en interne produisent, d'une part, une extension des modalités d'accompagnement, le renforcement de leur qualité et développent, d'autre part, la capacité à articuler les compétences pour sécuriser les parcours.

La Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) répond à cette intention car elle constitue un moyen dynamique d'adaptation des compétences aux besoins et aux modalités d'intervention dans l'objectif de sécuriser les parcours.



En effet, la GEPP est une démarche prospective de gestion des compétences des professionnels et des bénévoles permettant une adaptation des ressources internes en fonction des évolutions des besoins. La GEPP est un vecteur de transversalité car elle concerne l'ensemble des salariés de l'Association ainsi que les bénévoles ; elle est également un levier d'attractivité, de maintien et de développement des compétences.

### **La transversalité par la mobilisation des compétences des réseaux de bénévoles**

L'AVSEA porte une attention toute particulière aux bénévoles qu'ils agissent au sein de l'Association ou dans le tissu local. Ils contribuent à amplifier sa capacité de réponses et les compétences à destination des personnes accompagnées. Pour cela, l'AVSEA s'appuie sur des réseaux associatifs existants comme ressource complémentaire. L'Association est active dans la recherche, au sein de la société civile, de création et de structuration de réponses adaptées. En effet, l'engagement des bénévoles permet de susciter des propositions autres afin d'élargir son champ de compétences.

### **La transversalité par la mobilisation des compétences des réseaux de partenaires institutionnels et associatifs**

L'AVSEA affirme une ouverture au partenariat et au bénévolat pour s'inscrire dans des réseaux externes destinés à construire des réponses les plus adaptées aux besoins des personnes accompagnées, voire les coordonner. En ce sens, l'Association porte une attention particulière à l'enjeu de structuration de réponses coordonnées au plus près de la singularité des situations en tenant compte, également, des spécificités des territoires.

### **La transversalité par la mobilisation des compétences des personnes accompagnées et de leur environnement**

Cette volonté vise, prioritairement, à rendre les personnes accompagnées actrices de leur parcours c'est-à-dire en capacité, même partielle, de décider pour elles-mêmes et par-elles-mêmes en s'appuyant sur leurs propres compétences. Ce qui est qualifié d'autodétermination.

Ainsi, l'AVSEA prône la valorisation et la mobilisation des compétences développées au cours de leur expérience de vie.

Au-delà, considérant le travail avec l'environnement de proximité de la personne accompagnée comme le vecteur premier de continuité, de cohérence et de pertinence du parcours de vie, les professionnels recherchent, autant que possible, l'implication des usagers pour qu'ils agissent et apportent à l'Autre leur soutien par des actions de pair-aidance.

# UNE GOUVERNANCE MIXTE, PIVOT DE L'ACTION

*La gouvernance s'entend comme le mode de structuration des rapports entre les partenaires, les bénévoles et les salariés pour mener à bien le projet associatif. Les choix et décisions relèvent des bénévoles, l'articulation entre bénévoles et professionnels nourrit la façon d'agir.*

## Un bénévolat actif

Investis dans la gouvernance de l'Association ou dans l'action de terrain, les bénévoles constituent un socle de référence du fonctionnement de l'AVSEA. Qu'ils soient adhérents, volontaires ou administrateurs, les bénévoles s'engagent au nom d'un projet et de valeurs communes. La charte du bénévole précise le cadre de leur implication, notamment auprès des personnes accompagnées par l'Association.

L'Assemblée générale, porte la voix de l'ensemble des adhérents. Certains d'entre eux sont investis dans la sphère décisionnaire. Elus, ils siègent dans deux instances : le Conseil d'administration et le Bureau. Le Bureau réunit 12 bénévoles maximum, élus au sein du Conseil d'administration, pour assurer hebdomadairement le suivi de la gestion de l'Association. En l'occurrence, ils sont chargés de suivre l'évolution des problématiques territoriales, celle des projets développés dans chaque établissement et d'accompagner la prise de décisions opérationnelles. Afin de rencontrer les équipes et de renforcer leur connaissance du terrain, le bureau se réunit et se déplace régulièrement au sein des structures.

## La présence d'administrateurs référents sur le terrain

Toutefois pour mieux se rapprocher du fonctionnement des structures, les membres du Bureau missionnent un ou plusieurs administrateurs, référents dans chacun des Dispositifs de l'Association. Ce référent bénévole développe ainsi une connaissance

fine des missions, spécificités et exigences des établissements et services. Sa fonction première consiste donc à assurer le relais entre le Bureau et les équipes dirigeantes du Dispositif pour renforcer l'efficacité de la gouvernance. Le champ de son action est défini et délimité dans la Charte du Référent Administrateur bénévole.

## La dynamique des commissions associatives

Pour conduire les chantiers nécessaires à la réalisation de projets ou d'actions, des commissions mixtes bénévoles - salariés sont constituées.

Leur composition, leur calendrier ainsi que leur durée de vie sont uniques, décidés conjointement et adaptés au sujet travaillé.

Ainsi, 6 commissions sont annuellement fixées et leur composition arrêtée :

- **Commission Finance-Budget- Investissement**
- **Commission Travaux**
- **Commission Recrutement des cadres**
- **Commission Formation, dit « Copil GEPP »**
- **Commission Communication**
- **Commission Évaluation et amélioration de la qualité**



**“  
L’Autre,...  
c’est nous !  
”**



**PARTIE 4 >**

# ORIENTATIONS

**LE SENS ET LE CADRE DE L'EVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR**

[< RETOUR SOMMAIRE](#)



**L'AVSEA est une Association gestionnaire à but non-lucratif, développant son action dans l'environnement de l'économie sociale et solidaire, portée par des valeurs humanistes. Cela guide le développement de son action sur le territoire vosgien dans le champ de l'action sociale et médico-sociale grâce, notamment, à une dynamique de transversalité à l'interne et à l'externe, vectrice d'innovation.**

Par ses principes d'intervention, son fonctionnement et son organisation en Dispositifs, L'AVSEA pense son développement au regard de l'évolution des besoins d'accompagnement tels qu'identifiés avec les usagers, leur famille et les autorités. Sur cette base, la construction de réponses nouvelles se doit d'appréhender les parcours de vie dans leur globalité et leur singularité.

Pour ce faire, l'AVSEA s'inscrit pleinement comme un acteur des Territoires en prise avec leurs besoins. L'Association doit donc assurer une pleine participation à la dynamique des planifications prévues par les politiques publiques, telles que le Projet Régional de Santé, le Schéma Départemental de l'Autonomie ou encore le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance.

Tout en préservant l'identité et la force de sa gouvernance, articulée autour de la complémentarité des interventions bénévoles et professionnelles, l'AVSEA s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires en matière de pilotage et de gestion. Il s'agit notamment d'intégrer pleinement les évolutions en matière de Qualité dans le Secteur Social et Médico-Social et, plus particulièrement, le déploiement du nouveau dispositif d'évaluation construit par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ce Projet Associatif 2023-2028 matérialise l'engagement et l'affirmation de la volonté de l'AVSEA, sa gouvernance et ses équipes, à développer une politique qualité et environnementale au cœur de l'ensemble de ses activités. Son système de management de la qualité se focalisera sur une dynamique d'amélioration continue visant à satisfaire au référentiel HAS et ainsi concourir pleinement à la satisfaction des Personnes accompagnées par l'Association.

Les 4 orientations politiques retenues à l'horizon des 5 prochaines années constituent le fondement de la vision stratégique de l'AVSEA. Les lignes collectives ainsi définies offrent un cadre d'action qui donne libre cours au développement de projets et à l'innovation sociale. Elles constituent le socle commun de possibilités d'intervention multiples, de façon à créer un cadre favorisant le développement, l'expérimentation et l'innovation au sein de chaque Dispositif, entre Dispositifs ainsi qu'entre les différents Partenaires :

- **Orientation n°1** : Promouvoir un bénévolat engagé et républicain.
- **Orientation n°2** : Consolider le socle commun des modalités d'intervention pour créer les conditions de la transversalité inter-Dispositifs.
- **Orientation n°3** : Mobiliser les ressources et les capacités d'innovation pour accompagner la complexité des parcours des personnes.
- **Orientation n°4** : Prévision d'actions par Dispositif

# ORIENTATION 1

## PROMOUVOIR UN BÉNÉVOLAT ENGAGÉ ET RÉPUBLICAIN

Historiquement, l'articulation et les interactions entre les membres bénévoles et les professionnels sont constitutives de l'identité et du fonctionnement de l'AVSEA. Investis dans les sphères décisionnaires et de réflexion collective de l'Association, les bénévoles dessinent et incarnent la ligne politique associative et prennent les décisions relatives à la stratégie associative.

La gouvernance de l'Association est mue par des principes démocratiques, à l'œuvre dans l'animation des interactions entre professionnels et bénévoles. Si la pleine décision relève de la sphère bénévole, l'articulation entre l'implication bénévole et l'implication professionnelle nourrit son action. En effet, le fonctionnement de l'Association s'appuie sur un investissement fort de ses bénévoles, impliqués tant pour gérer l'Association que pour agir auprès des personnes accompagnées avec les professionnels et les partenaires.

L'engagement républicain des bénévoles est moteur du principe de non-exclusion dans les réponses apportées ; il incarne également la valeur de solidarité. Portés par le principe de la liberté d'association au service d'un projet de société, les bénévoles de l'AVSEA sont des citoyens engagés au service du devenir des plus vulnérables dans la Cité.

Le bénévolat au sein de l'AVSEA prend également et historiquement la forme d'un engagement d'action au travers de Comités locaux dont les membres conduisent directement accompagnement et soutien aux populations.

A l'instar de l'ensemble du secteur associatif, le renforcement de sa sphère bénévole revêt un caractère d'importance forte pour l'AVSEA.

Ainsi, dans les années à venir, l'AVSEA soutiendra l'engagement bénévole en son sein par l'atteinte des objectifs déclinés ci-dessous



| <p><b>Objectifs</b></p>   | <p><b>Pistes d'action</b></p>  |
|---|--|
| <p><b>1</b></p> <p><b>Valoriser et développer l'engagement ainsi que l'action bénévole.</b></p>                               | <p>Développer et diversifier les canaux de communication internes-externes pour augmenter la visibilité du bénévolat de l'Association.</p> <p>Communiquer sur les bénéfices de l'engagement et de l'action de terrain bénévoles pour l'Association.</p> <p>Développer des nouveaux Comités locaux d'action bénévole à travers le département.</p> <p>Inciter des bénévoles à intégrer les instances délibérantes associatives.</p>   |
| <p><b>2</b></p> <p><b>Consolider le cadre associatif garant d'un bénévolat désintéressé, démocratique et non partisan</b></p> | <p>Réinterroger le contenu de la « Charte du bénévole » ainsi que du dossier de candidature du bénévole afin de s'assurer de leur pleine inscription dans le cadre d'intention associatif d'un bénévolat désintéressé, démocratique et non partisan.</p> <p>Formaliser l'adhésion de chaque bénévole à la « Charte du bénévole » et veiller à son effectivité.</p> <p>Formaliser l'adhésion de chaque référent administrateur bénévole associatif à la fiche de mission du référent correspondant.</p> <p>Réinterroger les missions du référent administrateur bénévole associatif pour clarifier et rendre plus lisible sa fonction dans l'Association.</p> |
| <p><b>3</b></p> <p><b>Maintenir une dynamique interactive entre les bénévoles et les professionnels</b></p>                   | <p>Examiner la désignation des référents administrateurs bénévoles associatifs des Dispositifs et notamment ceux du Dispositif Adulte et Handicap à la suite de sa récente réorganisation.</p> <p>Renforcer les liens opérationnels entre la direction et le référent administrateur bénévole associatif pour chaque Dispositif.</p> <p>Harmoniser l'implication et la présence de terrain des référents administrateurs bénévoles associatifs dans le cadre des temps forts organisés par chaque Dispositif.</p> <p>Maintenir les séminaires de travail réunissant bénévoles et professionnels cadres.</p>  |

## ORIENTATION 2

# CONSOLIDER LE SOCLE COMMUN DES MODALITÉS D'INTERVENTION POUR CRÉER LES CONDITIONS DE LA TRANSVERSALITÉ INTER-DISPOSITIFS.

L'AVSEA pense son développement comme un tout cohérent au service de l'accompagnement des parcours individuels. Son organisation par Dispositifs en constitue le fondement. Pour les 5 années à venir, une des priorités consiste à développer la capacité des Dispositifs d'accompagnement à travailler ensemble, à interagir grâce au partage et à la structuration de principes d'intervention communs.

Bien que les champs d'intervention spécifiques appellent des approches spécialisées adaptées aux besoins auxquels ils répondent, des principes d'interventions sociales sont partagés par les Dispositifs. La bientraitance, la considération du fonctionnement propre à chaque famille, la possibilité donnée à chaque individu de décider pour lui-même en sont quelques exemples.

En outre, pour développer la capacité à interagir, l'Association impulse l'acquisition de connaissances et principes par l'ensemble de ses forces vives, professionnels et bénévoles.

### Objectifs

# 1

**Partager des modalités et principes d'intervention communs afin d'accroître la capacité des Dispositifs d'accompagnement d'interagir pour assurer la continuité des parcours des personnes.**

### Pistes d'action

Créer les moyens de l'interconnaissance des principes d'intervention déployés par chaque Dispositif pour accompagner les personnes.

Définir des principes et méthodes d'intervention communs aux Dispositifs afin de rendre cohérent l'accompagnement des personnes au sein de l'Association. (par exemple les méthodes d'accompagnement des personnes porteuses de troubles du neurodéveloppement (TND), les méthodes pour permettre l'autodétermination etc.)

Structurer un plan de déploiement associatif des principes d'intervention communs définis.

Concevoir des « journées des salariés » pour qu'elles deviennent un des leviers de l'interconnaissance et de partage des principes d'interventions.



## Objectifs

# 2

**Accompagner les équipes dans l'appropriation de pratiques transversales aux Dispositifs d'accompagnement.**

## Pistes d'action

Développer les compétences des professionnelles pour leur permettre de porter le principe d'autodétermination dans leur pratique professionnelle.

Intégrer au plan de formation, des formations communes à tous les Dispositifs, portant sur l'accompagnement des personnes afin de consolider un socle de connaissances et de pratiques partagées (par exemple formations sur l'accompagnement des personnes porteuses de troubles du spectre autistique, formation sur le psycho-traumatisme, formation sur le lien développemental, formation sur la protection des jeunes majeurs, formation sur la connaissance des troubles en santé mentale etc.).

Conduire des actions d'informations transverses aux Dispositifs sur des sujets recouvrant des préoccupations communes.

Programmer de la supervision et de l'analyse de pratiques intra et inter-Dispositifs.

# 3

**Garantir la prévention de la maltraitance et déployer une stratégie en matière de bientraitance.**

Procéder à un recensement des actions de prévention de la maltraitance existantes au sein de chaque Dispositif et les évaluer.

Concevoir une définition associative, donc partagée, de la bientraitance.

Construire une politique et une stratégie associative en matière de bientraitance pour répondre aux obligations réglementaires.

Défendre, auprès des financeurs, la nécessité de doter les Dispositifs de moyens dédiés pour rendre effective la stratégie en faveur de la bientraitance (doter notamment chaque Dispositif d'un poste de qualicien en relais de celui de la Direction générale).

# 4

**Mobiliser les compétences du bénévolat d'action pour étayer les réponses aux besoins d'accompagnements des personnes.**

Organiser des temps de rencontres réguliers entre les directions des Dispositifs, les équipes, les membres du Bureau et les bénévoles.

Poursuivre l'implication des administrateurs et renforcer leur présence dans la sphère politique externe ainsi que dans la vie des Dispositifs.

## ORIENTATION 3

# MOBILISER LES RESSOURCES ET LES CAPACITÉS D'INNOVATION POUR ACCOMPAGNER LA COMPLEXITÉ DES PARCOURS DES PERSONNES.

L'innovation sociale est un processus d'élaboration de réponses nouvelles à des besoins pour lesquels les politiques sociales et acteurs sociaux ne répondent pas encore ou de façon non adaptée ou incomplète. Ce processus de création ou d'adaptation implique la coopération de l'ensemble des acteurs agissants et concernés.

A partir du champ d'intervention spécifique de chacun des Dispositifs d'accompagnement de l'AVSEA, les établissements et services sont amenés de façon croissante à accompagner des situations nouvelles à la croisée, parfois, de plusieurs spécialités. Ce peut être le cas par exemple d'enfants, accueillis par mesure de protection et présentant des troubles associés. De plus, les accueils et accompagnements tout comme les appels à projets identifient de nouveaux besoins sociaux auxquels l'AVSEA doit se préparer. En outre, la volonté de proposer des réponses toujours plus fines considérant chaque personne dans sa complexité nécessite de soutenir l'effort d'innovation. En effet, imaginer et apporter des solutions adaptées aux besoins de chacun nourrit le projet politique de l'Association.

Pour innover, l'AVSEA oriente son action en 2 axes. Le premier s'appuie sur son organisation en Dispositifs et sa capacité à mobiliser des partenaires pour coordonner des expertises multiples, afin de répondre de façon opérationnelle aux besoins nés de situations d'accompagnement complexes. Les dimensions multiples des réponses apportées permettent ainsi de prévenir les risques de rupture des parcours de vie.

Le deuxième axe consiste à soutenir de façon continue la mutation des réponses portées par les Dispositifs d'accompagnement au regard de l'évolution des besoins, identifiés eux aussi en continu.



## Objectifs

# 1

**Créer les conditions d'une coopération élargie pour répondre de façon opérationnelle et dans un délai court aux situations complexes d'accompagnement.**

## Pistes d'action

Développer au sein de chaque Dispositif une organisation propre pour construire des réponses adaptées aux situations d'accompagnement les plus complexes dès lors qu'elles relèvent de leur seul champ d'intervention.

Créer au niveau associatif une « cellule des situations complexes d'accompagnement » réunissant des compétences internes inter-Dispositifs et externes afin de mobiliser, à court termes, des réponses en s'appuyant sur une lecture croisée et systémique des situations d'accompagnement.

# 2

**Identifier en continu l'émergence de besoins des personnes accompagnées par l'Association et anticiper les besoins sociaux nouveaux.**

Soutenir les Dispositifs dans leurs expertises des besoins à couvrir.

Créer une « cellule de veille » associative chargée notamment de créer les outils d'analyse prospective des besoins et de maintenir une veille sur les appels à projets.

# 3

**Soutenir les Dispositifs dans leur capacité à construire des réponses innovantes et dans leur mutation au bénéfice de l'évolution des besoins.**

Créer une fonction de chargé de développement de projet et d'innovation pour appuyer les Dispositifs et les accompagner dans l'expertise des nouveaux besoins et dans leur proposition de réponse.

Aménager des temps dédiés relatifs aux modalités et principes d'intervention innovants

Soutenir les Dispositifs dans l'adaptation et la mutation de leur réponse au regard de l'apparition des nouvelles situations d'accompagnement qu'ils rencontrent (par exemple lorsque les personnes accueillies présentent des troubles associés).

Créer au niveau associatif « une commission de développement » chargée de soumettre aux Instances délibérantes des propositions de créations ou de transformations de services ou de pratiques.

# ORIENTATION 4

## PRÉVISION D' ACTIONS PAR DISPOSITIF

En cohérence avec le projet politique de l'Association et avec les orientations associatives précédentes, des pistes d'action spécifiques sont définies pour chaque Dispositif. L'évolution des besoins d'accompagnement à l'échelle départementale et celle des politiques publiques motivent le choix de ces orientations pour chaque champ d'interventions.

### Dispositif d'Accompagnement et de Protection Juridique

#### Objectif

**Développer la participation des Personnes accompagnées ainsi que l'exercice de leurs droits.**

#### Pistes d'action

Développer un système de renvoi automatique de réponse (par sms ou mail) pour informer les personnes de la prise en compte de leur demande par les services du DAPJ.

Formaliser les partenariats avec les autres Dispositifs de l'AVSEA.

Mener une réflexion sur des formes de participation des personnes accompagnées et de leurs proches à la vie du Dispositif.

Rendre effectif le droit à la portabilité c'est-à-dire donner la possibilité aux personnes accompagnées de récupérer les données personnelles informatisées les concernant.



## Dispositif Cèdre

### Objectif

**Poursuivre l'étayage et la diversification des réponses tant qualitativement que quantitativement tout en développant la participation des jeunes et de leur famille**

### Pistes d'action

Poursuivre les formations en intra autour de l'approche socio-thérapeutique pour renforcer la professionnalisation.

Stabiliser et installer sur l'ensemble des territoires les interventions de type Snoezelen (méthode de relaxation), médiation animale, art-thérapie.

Développer le nombre d'appartements d'accueil familial, un par territoire, pour favoriser la médiation familiale, permettre une mise à l'abri lors de violences intrafamiliales, travailler les relations parents enfants etc.

Aider à la création d'une Association d'anciens jeunes accueillis par le Dispositif et favoriser la pair-aidance.

Viser à une meilleure participation des jeunes et de leur famille au projet du Dispositif.

Compléter l'offre de service en intervention éducative renforcée à domicile (IERD) par des postes de technicien ou technicienne en intervention sociale et familiale (TISF)

Finaliser les implantations des hébergements sur les territoires Est et Ouest du Dispositif Cèdre.

Répondre aux besoins de places d'hébergements supplémentaires sur le territoire Centre et Ouest.

Renforcer le maillage territorial avec les services de droit commun mais aussi avec les services du département, maison de la solidarité et de la vie sociale (MSVS), les établissements scolaires et les Dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatif et pédagogique (DITEP).

Positionner les Services d'Activité de Jour pour développer des actions de prévention, principalement à l'exclusion scolaire.

Rendre plus effective la cellule de veille du Dispositif afin de travailler et de produire des expertises sur l'évolution des publics accueillis, des problématiques observées ainsi que des besoins en formation des professionnels.

## Dispositif Adultes et Handicap

### Objectif

**Déployer transversalement l'offre de service du Dispositif et adapter cette dernière, notamment aux besoins des jeunes adultes et des personnes vieillissantes**

### Pistes d'action

Construire un parcours Emploi-Habitat-Vie sociale-Accès aux droits et aux soins adaptés à chaque personne accueillie au sein du Dispositif Adulte et Handicap et coordonner en continu le déploiement du parcours.

Exercer une veille de l'évolution des besoins pour adapter le parcours et le coordonner.

Déployer une démarche qualité concernant le processus d'accompagnement et de coordination du parcours de la personne accueillie.

Mettre en œuvre le plan de transformation des ESAT.

Organiser la continuité du parcours de l'enfance à l'âge adulte des personnes avec autisme ou déficience intellectuelle, notamment accueillies au sein des Dispositifs Enfance et Handicap ainsi qu'Adulte et Handicap.

Créer ou identifier des nouveaux secteurs d'activité de production adaptés aux personnes vieillissantes.

Créer ou identifier des solutions de réponse aux besoins des travailleurs d'ESAT partant en retraite.

## Dispositif Enfance et Handicap

### Objectif

**Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins et attentes identifiés dans une dynamique d'inclusion**

### Pistes d'action

Développer, sur le territoire vosgien, l'offre de service en matière de scolarisation inclusive pour des enfants et des adolescents avec une déficience intellectuelle ou avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Pour ces derniers, cette offre pourrait prendre la forme d'un Dispositif d'autorégulation.

Adapter l'offre de service inclusive du Dispositif Enfance & Handicap à partir de l'étude des besoins et attentes des enfants et de leur famille pour garantir la continuité de leur parcours. Développer une organisation de cette offre de service en prenant compte les politiques publiques.

Structurer de nouvelles modalités d'accompagnement des aidants familiaux pour renforcer le soutien qui leur est apporté.



## Dispositif Addictologie la Croisée

### Objectif

**Développer les dynamiques de coopération internes et externes à l'AVSEA**

### Pistes d'action

Développer les coopérations avec les autres Dispositifs de l'AVSEA autour des questions d'addictologie : renforcement de la prévention, organisation de temps d'interconnaissance, appui technique aux Dispositifs dans le domaine de l'addictologie, accompagnement coordonné des parcours.

Renforcer les liens avec la médecine de ville afin de développer des coopérations dans le parcours de soin des usagers et d'organiser des relais auprès des médecins généralistes.

Participer au développement du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) afin de proposer, aux personnes porteuses de maladies liées à des problématiques d'addictologie, une offre de soin adaptée et un parcours de soin coordonné.

Formaliser d'autres conventions avec les partenaires des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Consolider les partenariats avec les centres hospitaliers du département pour favoriser l'orientation des usagers vers une prise en charge coordonnée.

Coopérer avec les partenaires du secteur sanitaire pour motiver des projets d'ouverture de services de soin en addictologie sur le territoire vosgien.

## Dispositif Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes

### Objectif

**Adapter et développer territorialement les propositions d'intervention**

### Pistes d'action

Adapter la proposition d'intervention auprès du public en fonction des problématiques jeunesse inhérentes aux différents secteurs géographiques du département.

Etendre l'offre de service MDAJA sur le territoire Ouest Vosgien.

Enrichir les possibilités d'orientation des jeunes et de leur proche en fonction des besoins identifiés par l'équipe pluridisciplinaire de la MDAJA.

## Direction Générale

### Objectif

**Animer et promouvoir les dynamiques de transversalité et qualité tout en renforçant et développant les fonctions supports**

### Pistes d'action

Entretenir et animer la dynamique d'échange entre les bénévoles et les professionnels de l'Association.

Poursuivre, avec les Dispositifs la dynamique de co-construction de réponses diversifiées et innovantes aux besoins des usagers.

Animer et promouvoir la dynamique de transversalité au sein de l'Association et sur les territoires d'intervention.

Accompagner les Dispositifs d'accompagnement dans l'appropriation et la mise en œuvre de la nouvelle démarche qualité initiée par la Haute Autorité de Santé.

Poursuivre le développement de la fonction support en élargissant la palette des interventions auprès des Dispositifs (sur le plan du développement de projet et de l'innovation notamment).

Renforcer et sécuriser les fonctions support au regard des enjeux posés par le cadre législatif et réglementaire ainsi que par les évolutions de l'environnement (fonctions Qualité et Moyens Généraux notamment).

Accompagner l'évolution des fonctions administratives, comptables et de gestion dans l'évolution de leur pratique sur fond, notamment, d'appropriation des nouveaux outils numériques.

Sécuriser l'organisation comptable des structures en anticipant notamment les risques d'absence de personnels.



### **Le mot de la Direction Générale**

*« L'Autre, c'est Nous ». C'est en gardant à l'esprit cette maxime, née des travaux de notre premier projet associatif, que s'est conduite la démarche de construction de notre Projet Associatif 2023-2028. Nous avons souhaité que cette dernière permette une participation élargie des bénévoles et salariés de l'AVSEA.*

*Ainsi, séminaires, groupes de travail et comité de pilotage ont constitué les « véhicules » de cette démarche, qui a permis de soumettre aux Instances délibérantes un projet visant à assurer une continuité par rapport au précédent mais, également, à apporter une réponse à la lecture critique de bilan qui a été faite de ce dernier.*

*Je tiens ici à remercier sincèrement et singulièrement chacun des protagonistes de ce projet, qui ont permis échange, réflexion, partage et débat pour, in fine, proposer un modèle d'action d'accompagnement que nous espérons porteur de sens. Un grand remerciement également à Catherine BERBACHI, qui a su, tout en finesse et en tact, nous aider à garder le fil et à formaliser un projet accessible au plus grand nombre.*

*Il ne reste donc plus, mais cela est toutefois loin d'être le plus évident, qu'à transformer ce cadre d'intention en réalité du quotidien pour les Personnes que nous accompagnons. Pour ce faire, j'ai la plus grande confiance en l'engagement des forces vives de l'AVSEA, notamment ses Professionnels et ses Bénévoles.*

Nicolas SABATINI

**Responsable de publication : Nicolas SABATINI, Directeur Général de l'AVSEA**  
**Attachée de communication : Anaïs HAYOT**  
**Crédits photos : AVSEA / Fotoléna**  
**Design graphique : DargDesign - Anould**  
**Impression : l'Ormont-Imprimeur sur du papier Clairefontaine - Saint-Dié-des-Vosges**



**Siège AVSEA**

BP 51045 - 88051 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 34 45 42 - fax 03 29 34 79 54  
Courriel : [direction.generale@avsea88.com](mailto:direction.generale@avsea88.com)  
[www.avsea88.com](http://www.avsea88.com)

